

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS DU QUÉBEC TENUE LE 19 JANVIER 2014, À 10 HEURES, AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

PRÉSENTS: Laurent Bernardin, Suzanne Gosselin, Lise Hénault, Louise L'Heureux, Robert

Petit et 35 membres réguliers pour un total de 40 membres.

ABSENTS: Jean-Yves Bourdages et Philip Wronski.

La séance débute à 10 h 25.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Une proposition est déposée de nommer Réal Petit à la présidence de l'assemblée.

Proposée par Gaétan Paquet. Appuyée par Luc De Bellefeuille.

À l'unanimité.

Une proposition est déposée de nommer Lise Hénault comme secrétaire de l'assemblée.

Proposée par Pierre Gagnon. Appuyée par Denise Daigle.

À l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1) Robert Petit demande d'ajouter au point 10 *Affaires diverses* « jeton de présence », article V, point 7 de la Charte et 2) Laurent Bernardin, « l'Infolettre ».

La proposition est déposée d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Proposée par Alain Duhaime. Appuyée par Gilles Laramée.

À l'unanimité.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 9 décembre 2012

Aucun changement n'est apporté au compte rendu.

À l'unanimité.

4. Suivi du compte rendu

Suzanne Gosselin réfère au point 7 *Varia*, item 4, concernant la rémunération à offrir aux formateurs. Elle précise qu'il n'y a pas eu de grille tarifaire établie et résume la décision que le comité de formation a prise en ce sens. Une proposition est déposée de verser 300 \$.

« Il est proposé de fixer à 300 \$ le montant des honoraires versés à un conférencier de l'extérieur pour une journée de formation. Ce montant pourrait être augmenté pour un conférencier de grande renommée. »

Pierre Gagnon demande si ce montant est divisible par 2 pour une demi-journée de formation; cette situation ne s'est pas encore présentée mais logiquement, ce devrait être le cas. Proposée par Alain Duhaime. Secondée par Gilles Laramée.

À l'unanimité.

5. Rapport du président de la CGAQ

Robert Petit souligne le travail des membres du conseil d'administration, un travail réalisé sous le signe de la continuité. Il résume les priorités qu'il s'était données en début de mandat.

- 1) Développer le site Internet et l'Infolettre; 2) poursuivre la formation des membres;
- 3) augmenter le membrariat; 4) communiquer avec les employeurs dans le dossier des relations de travail; 5) communiquer avec les compagnies d'autobus; 6) assurer un suivi serré du service d'offres d'emploi; 7) prioriser le contact avec les membres et répondre rapidement aux courriels reçus; 8) tenir compte des membres de la région de Québec et 9) souligner le 20^e anniversaire de la Corporation.

Rétrospective sur les réalisations de la dernière année.

- Amélioration du site internet, création d'une section documentation (DEDIKAM supprimé à cause de sa sécurité déficiente), qualité de production de l'Infolettre et création d'une page Facebook. Remerciements particuliers à L. Bernardin, M.-F. Lefebvre et C. d'Anjou.
- Formation aux membres continuer d'en offrir en 2014. Remerciements aux membres du comité pour leur travail : Suzanne Gosselin, Hélène Richard et Gilles Laramée.
- Augmentation du membrariat (278 membres à ce jour) dont une soixantaine dans la région de Québec. Souligne le travail de Philip Wronski et de Laurent Bernardin dans ce dossier.
- Conditions de travail (sous la responsabilité du comité d'éthique). Rappelle le sondage effectué sur le sujet; 40 réponses reçues (3 employeurs seulement paient les jours fériés, 2 accordent le 4 % pour les vacances et 1 paie le temps supplémentaire après 40 heures). La rémunération est de 135 \$ par jour en moyenne. Dans la grande majorité, les guides sont considérés comme des travailleurs autonomes, ce qui ne devrait pas être le cas.
- Lettre envoyée aux employeurs (respect des normes et suggestion de grille salariale).
- Lettre envoyée aux compagnies d'autobus (autobus en bon état, relation guide-chauffeur).
- Transmission des offres d'emplois reçues à tous les membres.
- Développer les activités dans la région de Québec; représentation sur place souhaitée.
- Rétrospective sur les fêtes du 20^e anniversaire. Un franc succès.
- Privilèges rattachés à la carte de membre. Ajout de 6 nouveaux musées (dont 2 à Trois-Rivières) pour un total de 60 musées et sites touristiques accessibles gratuitement.

6. Rapport des comités

6.1 Membrariat.

Statistiques (document distribué) préparées par Laurent Bernardin sur les 265 membres que comptait la Corporation au 30 novembre 2013. En résumé, 47 % de femmes et 53 % d'hommes; 77 % habitent l'ouest et 23 % l'est de la province. L'âge (par décennie) n'est pas connu pour 26 % de membres qui n'ont pas répondu; plus forte concentration (23 %) chez ceux qui sont nés après 1950, et 19 % après 1960. Le nombre d'années d'expérience n'est pas inclus dans ce tableau. La catégorie 5 à 10 ans d'expérience domine, suivie de celle de moins de 5 ans. Trois membres ont cumulé plus de 45 ans.

À la question de Pierre Gagnon, Laurent Bernardin répond que le nombre de membres progresse d'année en année : 229 membres en 2010; 236 en 2011; 250 en 2012; 265 en 2013 et 278 au 19 janvier 2014, le nombre le plus élevé à ce jour.

Alain Duhaime souligne la qualité de ce sondage.

6.2 Trésorerie

Louise L'Heureux présente le rapport financier (état des résultats et bilan) préparé par Gilles Laramée (document distribué) pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013. Le nouveau mode de paiement par PayPal a été utilisé par 56 personnes (frais de 1,06 \$ par transaction). À la question de Jacques Savard, Louise L'Heureux répond que le montant de 2 723,72 \$ n'est pas entre parenthèses parce que c'est un excédent.

Une proposition est déposée d'adopter les états financiers de la CGAQ tel que présentés. Proposée par Alain Duhaime. Appuyée par André Pitre.

À l'unanimité.

Une discussion s'ensuit sur le remboursement, ou non, des frais bancaires imposés. Alain Duhaime mentionne que certaines caisses populaires remboursent ces frais, Marie-France Lefebvre va dans le même sens pour les organismes sans but lucratif (OSBL). Précision est faite que la CGAQ n'est pas un OSBL et les caisses Desjardins (coopératives d'épargne) ne sont pas des banques (à charte fédérale). Réal Petit précise que chaque caisse fonctionne de façon autonome. Après discussion, Robert Petit demande à Alain Duhaime si sa demande fait l'objet d'une proposition. Celle-ci est déposée.

« Il est proposé que le conseil d'administration vérifie auprès de différentes caisses populaires si les frais de service peuvent être remboursés. »

Jacques Savard apporte un <u>amendement</u> : celui « d'ouvrir la recherche à d'autres institutions bancaires. »

Amendement accepté. La proposition finale se lit comme suit :

« Il est proposé que le conseil d'administration vérifie auprès de différentes institutions financières si les frais bancaires peuvent être remboursés. »

Proposée par Alain Duhaime. Appuyée par Carole Régnier. À l'unanimité.

6.3 Formation

Suzanne Gosselin présente les deux autres membres du comité, Hélène Richard et Gilles Laramée. Elle résume les activités tenues en 2012-2013 : 7 formations à Montréal, 2 à Québec et fait part des projets à venir : recruter des formateurs pour les sujets suivants : circuits Washington, Philadelphie, Chicago; histoire du Canada (notions générales). Daniel Turcotte, historien, a été approché mais il n'est pas disponible cette année. Alain Duhaime suggère Marcel Tessier, un vulgarisateur hors pair. L'engagement de spécialistes qui comptent plusieurs années d'expérience entraîne des frais d'honoraires élevés. Carole Régnier suggère d'engager des conférenciers « plus jeunes » pour en minimiser les coûts. Pierre Gagnon demande comment recrute-t-on les formateurs. Hélène Richard répond que le comité peut suggérer luimême des noms ou tout simplement de la part de membres participant aux activités de la Corporation qui formulent leurs suggestions de façon tout à fait informelle. À l'interne, le choix se fait selon l'expérience et les compétences propres d'un membre; c'est le cas dans la majorité des décisions. Un montant de 25 \$ leur est attribué pour un atelier. Suzanne Gosselin souligne les frais de location de salle souvent très élevés, par exemple, l'UQÀM demande 400 \$ pour une salle équipée; le collège April-Fortier, 150 \$. Une discussion s'ensuit sur la façon de recruter à l'interne des membres expérimentés sur un sujet donné pour offrir des formations. Une proposition est déposée.

« Il est proposé que la CGAQ fasse appel à ses membres au moyen de l'Infolettre dans le but de recruter des conférenciers pour offrir des formations. Il reviendra au comité de formation de prendre la décision par la suite. »

Proposée par Réal Petit. Appuyée par Jacques Savard. À l'unanimité.

Quant au choix de remettre ou non de la documentation aux participants, il revient au comité de formation de décider en ce sens. Jean-François Gratton suggère de consulter les membres pour connaître leurs préférences à partir d'une liste de sujets préétablie. À la suite d'un sondage mené en 2012, les membres avaient proposé à partir d'une liste plusieurs sujets dont certains ont fait l'objet d'une conférence par la suite, mais selon Suzanne Gosselin, le bouche-à-oreille est aussi très efficace. Une proposition est déposée.

« Il est proposé que la CGAQ offre à ses membres un choix préétabli de conférences pour sélectionner celles qu'ils souhaitent voir offrir. »

Proposée par Jean-François Gratton. Appuyée par Annick Ledur. À l'unanimité.

6.4 Éthique et conditions de travail

En l'absence de son responsable Philip Wronski, Robert Petit présente le dossier. Laurent Bernardin reçoit habituellement les demandes sur des questions diverses (expérience demandée, compétences, formation nécessaire, critères d'adhésion, etc.), il les transfère à Philip qui en assure le suivi, certaines nécessitent parfois la consultation des autres membres pour obtenir leur avis. Annick Ledur rappelle qu'un examen était obligatoire par le passé pour faire partie de la CGAQ. Luc De Bellefeuille souhaiterait être informé de la correspondance que la Corporation adresse à tous les employeurs en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des guides. Une proposition est déposée.

« Il est proposé que toute communication entre la CGAQ et les employeurs portant sur la rémunération et les conditions de travail soit transmise à l'avenir à tous les membres. »

Proposée par Luc De Bellefeuille. Appuyée par Alain Duhaime.

À l'unanimité.

Pierre Gagnon souhaiterait que la Corporation transmette toute autre information de même nature pour ses membres (par exemple, grille tarifaire, lettre aux compagnies d'autobus, conditions de travail, etc.). Robert Petit acheminera cette demande à Philip Wronski. Il ajoute que ces informations ont déjà paru dans l'Infolettre. Discussion sur les conditions de travail, les avantages sociaux, le statut d'emploi, et information sur les compagnies qui respectent ou non les normes du travail, qui offrent ou non des avantages sociaux, etc.

6.5 Événements spéciaux et 5 à 7

Lise Hénault réfère au tableau des activités distribué en séance. Mis à part les événements comme le 20^e anniversaire et le 5 à 7 de Noël, neuf activités ont été organisées au cours de la dernière année. Elle rappelle la pertinence de les tenir pour tous les points positifs qu'elles comportent.

7. Cotisation

Louise L'Heureux réfère à l'article II, point 8, de la Charte pour déterminer le montant de la cotisation annuelle pour l'année financière en vigueur. Une proposition est déposée.

« Le conseil d'administration de la CGAQ établit à 40 \$ le montant annuel de cotisation des membres, et ce, jusqu'au 30 novembre 2014. »

Proposée par Louise L'Heureux. Appuyée par Raymond Tousignant. À l'unanimité.

8. Modifications à la Charte

Robert Petit fait part des modifications suivantes (seule la version modifiée est mentionnée).

Article II, point 5 Carte de membre. « La Corporation émet à ses membres en règle une carte de membre ou une vignette indiquant l'année du renouvellement de son adhésion. <u>Étant donné que l'année financière de la CGAQ est du 1^{er} décembre au 30 novembre, le membrariat est du 1^{er} décembre au 30 novembre. »</u>

Article II, point 6 Décision. « Le conseil doit accorder une période de 3 mois à partir du <u>1^{er} décembre de l'année</u> financière, pour qu'un membre puisse renouveler son adhésion. »

Article II, point 8. « Le conseil d'administration propose les montants de cotisation ... lors de l'assemblée générale annuelle ... <u>La cotisation est effective à compter du 1^{er} décembre, et ce, jusqu'au 30 novembre de l'année suivante.</u> »

Article IV, point 15 Vote par procuration ou par la poste « Le vote par procuration est prohibé, mais le vote par la poste ... est permis. »

Article V point 7 Jetons de présence « Les membres du conseil ont droit à <u>un jeton</u> de présence pour chaque réunion du conseil ... » Le montant de <u>cette indemnité</u> est décidé <u>annuellement par l'assemblée annuelle</u>. »

9. Élections au conseil d'administration

9.1 Nomination de la présidence d'élection

« Il est proposé de nommer Réal Petit, président d'élection et Lise Hénault, secrétaire. »

Proposée par Robert Petit. Appuyée par Gilles Laramée. À l'unanimité.

9.2 Mises en candidature

Robert Petit et Jean-Yves Bourdages (absent) ne se représentent pas (à titre d'information, Louise L'Heureux et Philip Wronski entament leur deuxième et dernière année de mandat).

Robert Petit précise que ces deux postes sont ouverts. Réal Petit procède à l'appel de mises en candidature. Robert Petit propose Gaétan Paquet, celui-ci accepte. Annick Ledur se montre aussi intéressée de même que Maryse Vallières de Québec. Réal Petit les invite à se présenter aux membres.

Réal Petit informe qu'il y aura cinq postes d'administrateurs à combler.

Robert Petit propose que l'on procède par scrutin secret.

Le nom des six personnes suivantes figurera sur le bulletin de vote :

Annick Ledur, Gaétan Paquet, Maryse Vallières, Suzanne Gosselin (2^e mandat), Laurent Bernardin (2^e mandat) et Lise Hénault (1^{er} mandat). La proposition est déposée.

Proposée par Alain Duhaime. Appuyée par Gilles Laramée.

À l'unanimité.

9.3 Vote

Le dépouillement du scrutin terminé, Réal Petit transmet les résultats.

Laurent Bernardin, Suzanne Gosselin, Lise Hénault, Gaétan Paquet et Maryse Vallières.

S'ajoutent Louise L'Heureux et Philip Wronski (absent).

Le nouveau conseil d'administration de la CGAQ est nommé pour l'année 2014.

10. Affaires diverses

10.1 <u>Jeton de présence</u>

Robert Petit propose que le montant de 30 \$ pour un jeton de présence accordé aux membres du conseil d'administration soit reconduit pour 2014. Pour ceux de l'extérieur, des frais de déplacement s'appliquent selon le cas, mais ces frais relèvent d'une gestion à part. Une proposition est déposée.

« Il est proposé de reconduire pour 2014 le montant de 30 \$ du jeton de présence accordé aux membres pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils participent. »

Proposée par Robert Petit. Appuyée par Jacques Savard. À l'unanimité.

10.2 L'Infolettre

Laurent Bernardin mentionne que 78 % des membres (112 / 270) ont consulté l'Infolettre en 2012. Il est peut-être plus élevé dans les faits car certains membres bloquent les retours ou les accusés de réception. Certains membres ne lisent que les grands titres seulement, ils n'accèdent pas au lien « lire la suite » inscrit au bas d'un texte. Les articles trop longs n'ont pas la faveur de tous. Il peut être difficile d'ouvrir le fichier selon qu'on y accède par un ordinateur régulier, un IPhone, un IPad, ou autres.

Richard Renaud demande d'ajouter un point sur les travailleurs atypiques.

10.3 <u>Travailleurs atypiques</u>

Richard Renaud souhaite que la CGAQ s'implique davantage pour régler les problèmes des travailleurs dits « atypiques » dans l'industrie touristique. Une proposition est déposée.

« Il est proposé que la CGAQ assure un suivi très serré pour faire avancer le dossier des travailleurs atypiques, informe les membres sur ce qui a été fait et intervienne, au besoin. »

Proposée par Richard Renaud. Appuyée par Annick Ledur. À l'unanimité.

11. Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 13 heures.

Compte rendu adopté le 18 janvier 2015